

UNION DES ASSOCIATIONS DE NAVIGATEURS DU MORBIHAN

ASSOCIATION LOI 1901

SIEGE SOCIAL : capitainerie 4 rue du commerce 56000 VANNES

COURRIEL : president@unan56.fr

ASSOCIATION LOI 1901

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13 avril 2024

ETAT DES PRESENTS

- Administrateurs dont membres du Bureau non présidents

Président UNAN56 :	A. ZINS, présent
Vice-Président :	(C. ROUMAGNAC, dém.)
Vice-Président :	G. CHOUQUET, exc
Vice-Président :	(N. CASPAR, dém.)
Secrétaire général :	<i>à pourvoir</i>
Secrétaire adjoint :	P. CLAUDEL (v)
Trésorier général :	G. GARNIER (v-pvr P.Millot)
Trésorier adjoint :	P. MILLOT (v)

- Administrateurs-présidents des associations

01 AUMA-Bouline, Arradon	P. Le Boudier (v-pvr JC.Briens)
02 AUPPA, Arradon port	P. Denigot (v-pvr A.Zins)
03 AUMIA, Ile d'Arz	H. Le Bourdiec (v-Pt) +J. de Certaines
04 APPC, Arzon	E. Coudrais (v-Pte) +A.Miceli
05 ANAK, Arzon Kerners	J. Leplat, exc.

06 ANM, Arzon Monteno	N. Caspar (v-del H.Lacombe)
07 ANPC, Arzon Pen-Castel	L. Laurent, exc.
08 APB, Baden	JL. Le Goff (v-pvr P.Claudel)
09 AMBE, Baden Est	A. Guyot, exc.
10 U2P2B Baden, Port Blanc	M. Nicolazic,exc.
11 AUPP, Damgan Port	G.Brisé (v-pvr P.Lebreton)
12 ADMAD, Damgan Pénerf	P. Lebreton (v-Pt)
13 UAPIM, Ile aux Moines	G. Chouquet (v-pvr JC.Briens)
14 SNLB, Le Bono	N. Keryhuel-Huet, exc
15 AUPE, Le Tour du Parc	P.Coureau (v-Pt)
16 APPSH, Quiberon Port Haliguen	A. Zins (v-Pt) + <i>JY.Passini</i>
17 L'ARMELOISE, St Armel	D. Joly (v-Pt) + <i>B. Sarazin</i>
18 APSH, Ste Hélène	L. Brault,exc
19 APJ, Sarzeau St Jacques	F.Risani (v-del. PY. Le Guen)
20 AMSG, Sarzeau Golfe	J.Conas, exc.
21 AMBS, Séné Barrarach	S. Roussel (v-Pt)
22 AML, Séné Langle	V. Marly (v-del G. Allanioux)
23 AMCG, Séné La Garenne	JL. Bideau (v-Pt)
24 AMCRE, Vannes	C. Epstein, abs.
25 AMIGESTION, Vannes Conleau	Y. Kervegant, exc.
26 AMIC Vannes, Ile Conleau	P. Dumas, exc.
27 AMIS de Conleau, Vannes	H. Cattaert, exc.
28 APPV port de Vannes :	W. Cousin (v-del. G.Guitard)+ <i>M.Pierre</i>

(v) votant Bureau non président d'AL, 2 ; (v-Pt) votant président d'AL, 8 ; (pvr ou v-dél) votant avec pouvoir ou délégué, 10 ; en italique : invités (non votants).

Soit 20 votants, la majorité des voix est donc de 11.

Rédaction : P.Claudel

Le président Alain ZINS ouvre la séance à 10h30 (réunion précédée par une AGex, projet de modification des statuts). Il invite Edith Coudrais, présidente de l'APPC qui nous reçoit, à présenter son association et ses activités.

1 – Intervention d'E. Coudrais.

Succédant à l'ASSUC, l'association a redémarré en 2019 quasiment de zéro et donc avec un nouveau nom : l'Association des plaisanciers du port du Crouesty (APPC). Depuis elle a constamment progressé et la dernière AG s'est tenue en présence de 80 participants.

L'association propose régulièrement de nombreuses activités, telles visites du CROSS, du parc éolien de Guérande, de l'usine Bénéteau, des conférences (Tour du monde du facteur Maignan, Major Tromeur), sorties nautiques (La Turballe), formation au CRR, à la sécurité en mer etc. Elle

anime un stand APPC au salon 1000 Sabords. Tout en veillant à faire valoir les intérêts des plaisanciers vis-à-vis du capitaine du port et de la CPM. Suite aux nombreux vols sur les bateaux, 61 caméras avec éclairage actif ont ainsi été récemment installées et la réflexion pour la pose de portails sur les pontons est en voie d'aboutir. Edith précise d'ailleurs que l'une des premières actions de l'association a été la mise en œuvre du dispositif Plaisanciers Vigilants. Enfin, les travaux portuaires sont suivis attentivement (2 opérations de dragage), notamment la réservation de places en nombre suffisant pour les plaisanciers lors de l'aménagement de la nouvelle aire de stationnement nord.

A.Zins félicite vivement E.Coudrais et son équipe pour le dynamisme évident de son association et pour cette présentation tout à fait instructive, sans omettre de souligner que c'est l'APPC qui a organisé notre accueil dont on peut lui être à juste titre reconnaissant.

2 – Approbation du CR du CA du 4 novembre 2023.

Personne ne demandant à apporter des modifications à ce compte-rendu (joint à la convocation), il est adopté à l'unanimité.

3 – Actualités de l'UNAN F

A titre d'information, A. Zins tient à mentionner la réunion de l'UNAN F qui s'est tenue à Vannes, dont nous avons assuré l'organisation et qui fait suite à la convocation suivante du Président :

- AGEX pour approbation de la modification des statuts.

- AG pour renouvellement du CA

Le principal changement soumis à approbation lors de l'AGex est la modification du nom de l'association qui devient : « Fédération nationale de Navigateurs – UNAN ». Le but de ce changement (sans incidence sur les UNAN D/R) est de pouvoir candidater à la Fédération Mer et Liberté considérée désormais par la DGAMPA (M. Banel) comme son unique interlocuteur pour la pêche de loisirs et plus largement pour la plaisance (modification adoptée par 14 voix pour, 3 contre et 1 abstention).

Ceci étant, Alain précise que nous restons membre de la Confédération Nautisme et Plaisance dont le principal interlocuteur est le Secrétariat général de la mer, rattaché au 1er ministre et que nous avons pu récemment exposer de façon détaillée nos attentes à la nouvelle secrétaire de la Confédération, laquelle s'est d'ailleurs montrée très intéressée.

L'AG 2024 a, entre autres, élu pour 3 ans son nouveau CA (13 membres) dans lequel siègeront notamment 5 morbihannais : JL. Bideau, JC.Briens, P. Claudel, P.Millot, A .Zins.

4 – Election du Bureau UNAN56.

Le mandat de 3 ans de l'actuel Bureau arrive à son terme et il convient donc de procéder à son renouvellement, indique le président. Deux appels à candidatures ont été diffusés aux AL : JL.Bideau, G.Chouquet, G.Garnier, J. de Certaines se sont déclarés candidats pour le Bureau et quelques autres pour des GT.

Parmi les membres sortants, 3 sont candidats (G.Chouquet, P.Millot, G.Garnier). Constatant que le poste de président ne restera pas vacant, Alain Zins fait valoir la contrainte en déplacements que nécessite sa domiciliation en région parisienne pour expliquer qu'il ne souhaite donc pas se représenter, bien que restant membre du GT Port et actif au plan national. Pour sa part, P. Claudel a déjà donné ses raisons estimant qu'après une vingtaine d'années dans le Bureau de l'UNAN il est plus que temps de permettre à d'autres d'y œuvrer. N.Caspar et C.Roumagnac ayant démissionné l'une pour motifs professionnels, l'autre pour convenance personnelle ne sont pas candidats.

Le président affiche à l'écran une liste presque complète (pas de secrétaire adjoint) proposée par J. de Certaines tandis que chaque candidat de la liste se présente brièvement à l'assemblée.

A. Zins demande si quelqu'un d'autre serait candidat et sans réponse, il décide de procéder au vote.

Personne ne demandant un vote à bulletin secret, en accord avec l'assemblée, le vote à lieu à main levée pour la liste de candidats.

Résultat du scrutin : 0 contre, 0 abstentions, 20 pour.

Sont donc élus à l'unanimité pour 3 ans :

- **Président : Jacques de CERTAINES**
- **Vice-président : Didier JOLY**
- **Vice-président : Jean-Luc BIDEAU**
- **Vice-président : Gérard CHOUQUET**
- **Secrétaire : Sylvain ROUSSEL**
- **Secrétaire adjoint : à pourvoir**
- **Trésorier : Gérard GARNIER**
- **Trésorier adjoint : Patrice MILLOT**

A. Zins salue ce résultat encourageant autant que l'engagement des nouveaux élus sous les applaudissements approbateurs de la salle, lui-même étant de la même façon remercié pour ces années passées activement à la tête de l'UNAN 56.

5 – Création d'un fond pour financer l'action juridique.

Sur proposition du Bureau, le CA s'est prononcé favorablement sur ce projet qui vise à permettre à notre UNAN et aux AL de pouvoir solliciter sans délai des conseils juridiques et, le cas échéant, d'avoir les moyens d'engager des recours lorsque la concertation a échoué ou n'a pas été possible, ce qui s'avère être de plus en plus souvent le cas.

A.Zins propose dans la continuité du dernier bureau la constitution d'un fond spécial :

- géré sur un compte séparé et bien identifié ;
- tout mouvement sur ce compte est soumis à l'approbation du Bureau ;
- le détail des éventuelles opérations est présenté à chaque CA et AG ;
- abondé lors de sa constitution par un appel de fonds correspondant à un **versement unique** indépendant des cotisations.

Quelques remarques de participants montrent que diverses solutions sont envisageables pour constituer ce fond, solutions qui nécessitent d'être approfondies. Ce débat ne pouvant être engagé vu l'heure avancée, il est décidé qu'il reviendra au nouveau Bureau de le conduire.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 12h30.

Le Président
Alain ZINS

Le Secrétaire adjoint
Patrick CLAUDEL